

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers municipaux élus	07
Nombre de conseillers municipaux en fonction	07
Présents	06
Absent(s) excusé(s)	01
Date de la convocation	01/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix février à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mailholas, sous la Présidence de Monsieur CAZAUX Jean-Michel.

PRESENTS : Mesdames GOUZE Ghislaine, LAMARQUE Marie, MASSE Magali, SOUILLE Liliane, Messieurs CAZAUX Jean-Michel, FIRMIN Laurent .
ABSENT EXCUSE : Monsieur CARRERE Gérard.

Madame GOUZE Ghislaine a été élue secrétaire.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Modification du plan de financement des travaux de rénovation énergétique de l'appartement communal :**

Pour un coût total des travaux de 19391€ TTC, il avait été décidé de demander une aide au Conseil départemental ainsi qu'à l'état dans le cadre du CRTE. L'aide du département ne devant pas excéder 15 % du montant des travaux, il avait été demandé à l'état de financer 65 % du montant des travaux soit 12 604 € TTC, la municipalité prenant en charge les 20 % restants. Or, la préfecture a répondu que l'appartement concerné par les travaux étant loué, il fallait déduire du montant de la subvention 5 ans de loyer soit 21 000€. Sans aide de l'état, le conseil se voit donc dans l'obligation de revoir son plan de financement. En attendant une réponse du département pour les 15 % demandés, il décide que la commune financera pour moitié les 85 % restants soit 8241€ TTC tout en faisant appel au fond de concours de la CCV pour l'autre moitié.

➤ **Collecte des déchets :**

Le maire rappelle que la CCV a décidé de passer à une collecte des déchets en points d'apport volontaire. Un cabinet d'étude a été chargé d'étudier leur implantation pour chaque commune. Après examen du projet transmis à la commune, le conseil décide de proposer à la CCV trois points d'apport volontaire situés aux endroits suivants : mairie de Mailholas et carrefour chemin de Bernoye/côte des Bacquès (des points de collecte y sont déjà en place), chemin du château près de Bordeneuve. Cette nouvelle procédure de collecte devrait débiter en 2025 mais il est possible que la CCV y apporte encore des modifications.

➤ **Demande de permis d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Rieux :**

Le maire présente le projet qui consiste à implanter 30 ha de panneaux photovoltaïques sur des prairies au lieu-dit Caulet. Le site du projet se trouvant près de la commune de Mailholas, la DDT demande l'avis de celle-ci. Vu la taille du projet (30 ha), le conseil considère que celui-ci nuirait à la qualité paysagère du lieu. De plus, malgré la présence de moutons pour entretenir les prairies, le conseil pense que ce projet affectera la biodiversité et mettra en difficulté des petits éleveurs par son impact économique. Il donne donc un avis défavorable à ce projet.

➤ **Etat des dépenses et recettes communales 2022 :**

Le maire communique pour information le grand livre des dépenses et recettes aux membres du conseil. Il informe le conseil que la commune devra reverser en 2023 un acompte de 1953 € pour un trop perçu en compensation de fiscalité locale. La présentation des comptes sera faite lors d'un prochain conseil.

➤ **Suivi des autres projets :**

- Travaux à la chapelle : le chantier devrait débuter fin février.
- Signalétique : Le panneau en bois réalisé par l'ESAT de Rieux a été réceptionné. Il sera installé près de la chapelle dès l'achèvement des travaux.
Mme Masse présente le projet de plan de la commune réalisé par la société Graphicom. Des réajustements sont nécessaires. Le maire contactera la société en ce sens. Il conviendra de se fixer un rendez-vous pour le mettre en place ainsi que les autres éléments de signalétique dès qu'ils seront achevés.
- Site internet : Mme Masse signale qu'il est maintenant opérationnel. Il faudrait par contre le compléter avec une photo de la façade de la mairie avec les volets ouverts et le drapeau installé. La photo du comité des fêtes doit être actualisée ainsi que celle de l'ACCA. La bibliothèque d'images sera complétée. Un abonnement gratuit au site pourra être proposé aux habitants de la commune.
- Sécurisation D25 : les travaux prévus la semaine prochaine si la météo le permet.
- Projet de construction de la halle : l'architecte doit réaliser les plans de masse et de situation avant la fin du mois de février en principe.

➤ **Questions diverses :**

- Le maire signale que l'association « les clés du prieuré » propose d'ouvrir la chapelle à l'occasion des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2023 en collaboration avec la municipalité. Le conseil est d'accord sur le principe.
- Il est décidé de fixer dorénavant les réunions du conseil le jeudi soir.

Fin de séance : 22h45

Le Maire,
Jean-Michel CAZAUX

